

ASSURANCES DES RUCHES

FORMULE 1 coût : 0,33 € par ruche

Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole.

Défense pénale et recours.

Franchise : 280,00 €

FORMULE 2 coût : 1,59 € par ruche

Dommages subis par vos ruches suite à : incendie/explosion, événements climatiques à caractère non exceptionnel (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractère exceptionnel (inondation, glissement de terrain...), transport.

Franchise : 228,00 €

Catastrophes naturelles franchise légale.

Vol et vandalisme : franchise 10 % avec un minimum de 200,00 €.

Remboursement maximum par ruche : 150,00 € du 01/03 au 30/09 et 112,50 € le reste de l'année.

FORMULE 3 coût : 2.44 € par ruche

idem mais un remboursement bien supérieur.

Remboursement maximum : par ruche 250 € du 01/03 au 30/09 et 187,50 € le reste de l'année.

Pour plus de renseignements voir sur le site de l'UNAF.